



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipementcgt.fr

Monsieur Christophe Béchu
Ministre de la transition écologique
et de la cohésion des territoires

Hôtel de Roquelaure
246, boulevard Saint-Germain
75007 Paris

Objet : préavis de grève pour la journée du 25 avril 2024

La journée internationale de la Santé et de la Sécurité au travail le 28 avril permet de mettre en lumière les enjeux liés à la santé et à la sécurité de l'ensemble des travailleurs et travailleuses.

A cette occasion, le 25 avril 2024, la CGT appelle à la mobilisation pour que des mesures concrètes soient prises pour l'amélioration des conditions de travail, prenant en compte la réalité des situations.

Rappelons qu'en France, ce sont 1227 morts au travail sur une année (bilan donné par la Sécurité Sociale), soit 3 morts par jour. Ce chiffre étant inférieur à la réalité puisqu'il ne prend pas en compte la Fonction publique, le régime agricole, les régimes spéciaux et les travailleurs indépendants.

Hélas, notre ministère n'échappe pas à la règle, et vous ne pouvez méconnaître la réalité des situations dégradées de santé, de sécurité au travail, de conditions de travail parfois précaires qui caractérisent aussi notre ministère et ses établissements publics. Par exemple, votre administration met en place différents plans de prévention, loin de répondre aux obligations de résultats.

La réforme des retraites passée en force l'an dernier, contre une large majorité des salariés et de la population aggrave encore une situation déjà préoccupante. Les politiques dogmatiques de réduction des effectifs et des moyens menées depuis des années sont la principale cause de la dégradation des conditions de travail.

Les réformes annoncées de coupes budgétaires, de transformation de la Fonction publique, de rémunération au mérite, de destruction des services et des collectifs de travail, la réduction du droit d'intervention des représentants du personnel sont autant de facteurs de dégradation des conditions de travail et de santé au travail.

La CGT ne tourne pas la page des mobilisations sur les retraites, sur les salaires, sur l'égalité femmes / hommes, et reste déterminée à lutter contre toutes les atteintes à la dignité et aux droits des agents.

La CGT revendique :

- L'abrogation de la loi du 6 août 2019 de transformation de la Fonction publique ;
- L'abrogation de la loi du 14 avril 2023 de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 ;
- Le départ à la retraite à 60 ans à taux plein avec 37,5 années de cotisation ;
- L'inclusion des primes dans le calcul de la pension ;
- Des mesures immédiates d'augmentation de la valeur du point d'indice avec rattrapage du décrochage observé depuis 20 ans ;
- La mise en place d'un plan ambitieux de requalification de C en B et de B en A pour les personnels administratifs et techniques ;
- La suppression de la règle du 1/30^{ème} indivisible pour les fonctionnaires de l'Etat ;
- La bonification de 25% du service actif pour tous les agents intervenant sur les réseaux et infrastructures et les patrouilleurs des douanes ;
- Le renforcement de la protection des agents et le respect du droit de retrait ;
- Le rétablissement et l'évolution des CHSCT ;
- Une médecine de prévention efficiente, dotée des moyens nécessaires ;
- Un plan d'action et de prévention dans les services prenant en compte les réalités du travail des agents et des moyens pour les services supports ayant en charge ces questions ;
- Un nouveau tableau des maladies professionnelles, avec notamment l'inscription au tableau des atteintes psychologiques ;
- La mise en place d'un congé hormonal et procréatif ;
- Le reclassement des agents accidentés sans perte de rémunération ;
- La reconnaissance au titre de la pénibilité des rythmes de travail en équipes alternantes (3x8, 5x8) par une bonification et un départ anticipé en retraite ;
- L'augmentation des effectifs et des moyens par le recrutement massif de personnels sous statuts et la titularisation de tous les agents publics sous contrats ;

- L'acquisition de matériels adaptés aux missions ;
- Disposer pour l'encadrement d'un droit d'expression et de proposition alternative pour la mise en œuvre des missions ;
- Le retour à l'intervention humaine dans les prévisions météo aux niveaux national et régional ;
- Le retour de l'intervention humaine dans la gestion RH de proximité ;
- Des modalités de formations concrètes en termes de gestes et postures, de sécurité sur les interventions ;
- L'adaptation de la charge de travail aux garanties minimales en matière de temps de travail ;
- Le respect du droit effectif à la déconnexion ;
- Le traitement des RPS de type « charge mentale » ;
- Le respect de la réglementation du travail et des garanties minimales dans le dispositif de contrôle et de surveillance comme dans les centres de sécurité des navires ;
- La création immédiate de CSA et de CHSCT de réseaux dans les secteurs des DIR et Mer, incluant les DDT(M) ;
- La fin de l'écrêtage des heures supplémentaires, avec la récupération ou le paiement majorés de toutes les heures effectuées
- Des espaces de travail et locaux adaptés aux missions des agents et non soumis à une politique immobilière pilotée par une réduction de l'espace et des coûts pour l'administration ;
- L'adaptation des conditions de travail prenant en compte les conditions climatiques extrêmes ;
- L'instauration d'une décharge de travail pour l'ensemble des agents et la mise en place d'échanges réguliers sur l'organisation du travail
- Des logements abordables près des lieux de travail ;
- L'augmentation des places en crèche pour répondre aux besoins ;
- La réintégration immédiate des retraités dans les bénéficiaires des chèques vacances ;
- L'information par le ministère des retraités sur les prestations et mesures prises les concernant ;
- Un suivi post-professionnel avec accès aux médecins du travail et psychologue
- Un reste à charge en restauration collective pour tous les agents, sur la base du minimum URSSAF, ainsi que la possibilité d'accéder à une restauration collective ;

C'est pour toutes ces raisons que la Fédération CGT de l'Équipement et de l'Environnement prend ses responsabilités en déposant un préavis de grève pour la journée du 25 avril 2024 et les nuits en amont et en aval pour les agents en travail posté. Des recours au maintien dans l'emploi et / ou décomptes des jours abusifs seront considérés comme des entraves à l'exercice du droit de grève.

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels, quel que soit leur statut, en poste dans les services déconcentrés, directions départementales interministérielles, établissements publics et administration centrale.

Notre organisation est disponible pour toute négociation portant sur les revendications des personnels. Dans cette attente, nous vous adressons, Monsieur le ministre, nos salutations distinguées.

Montreuil, le 16 avril 2024

Pour la FNEE CGT
Ivan Candé González
Secrétaire général